



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 17 octobre 2023

Original: anglais

Neuvième question à l'ordre du jour

Propositions concernant le format des futures réunions régionales de l'OIT

Objet du document

Le présent document contient trois propositions de scénario concernant les futures réunions régionales de l'OIT, qui permettraient d'obtenir des résultats comparables à ceux du format en vigueur, selon des modalités efficaces au regard des coûts. Elles ont été élaborées à la lumière des différentes vues exprimées et des orientations données par le Conseil d'administration à sa 347^e session (mars 2023) (voir le projet de décision au paragraphe 19).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Amélioration du rôle moteur et de la gouvernance de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Elles dépendront de la décision du Conseil d'administration.

Incidences financières: Elles dépendront de la décision du Conseil d'administration.

Suivi nécessaire: Il dépendra de la décision du Conseil d'administration.

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: [GB.347/INS/11](#); [GB.347/PV\(Rev.\)](#); [GB.346/INS/17/7](#); [GB.346/PV](#).

► Introduction

1. À sa 346^e session (octobre-novembre 2022), le Conseil d'administration a examiné la possibilité de mettre fin aux réunions régionales et d'allouer les ressources correspondantes au renforcement des activités de l'OIT sur le terrain ¹. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé des vues divergentes et demandé au Bureau de réaliser «une évaluation différenciée par région de l'impact d'une telle mesure, incluant une analyse des coûts et avantages des réunions régionales», et d'inscrire à l'ordre du jour de sa 347^e session (mars 2023), pour examen et décision, une question «concernant l'opportunité de maintenir, de supprimer ou d'adapter les réunions régionales» ².
2. Cette évaluation a été réalisée de décembre 2022 à février 2023, et le rapport y relatif a été annexé au document soumis au Conseil d'administration pour examen à sa 347^e session (mars 2023) ³. À cette session, le Conseil d'administration «[a] demand[é] au Bureau de conserver les réunions régionales et d'élaborer, pour examen à sa 349^e session (octobre-novembre 2023), des scénarios qui permettraient d'obtenir des résultats comparables selon des modalités efficaces au regard des coûts, en tenant compte des différentes vues exprimées et des orientations données pendant la discussion» ⁴.
3. Le présent document fait suite à cette demande. Il doit être lu conjointement avec l'évaluation, car il ne reproduit pas les conclusions de la précédente analyse coûts-avantages mais s'appuie sur les données issues de l'évaluation pour proposer des améliorations et une estimation des économies qui pourraient être réalisées grâce aux différents scénarios envisagés concernant le format des futures réunions régionales.
4. Il est ressorti des discussions tenues à la 347^e session du Conseil d'administration que tous les mandants étaient favorables au maintien des réunions régionales sous une forme ou une autre ⁵. Les mandants ont en outre préféré conserver le terme «réunion» plutôt que de le remplacer par celui de «forum». Une minorité de mandants s'est exprimée en faveur du maintien du statu quo (option 1 envisagée dans l'évaluation), et aucun n'a appuyé la suppression des réunions régionales (option 2). L'option consistant à regrouper les réunions régionales et les sessions de la Conférence internationale du Travail (options 3.1 et 3.2) ou à les organiser parallèlement à des manifestations régionales organisées par d'autres entités (option 3.3) n'a guère reçu de soutien. Les positions ont divergé quant à la question de savoir si chaque région devait être laissée libre de décider de l'opportunité de tenir des réunions régionales (option 3.4) ou s'il convenait de maintenir une approche globale à l'échelle du Bureau. Plusieurs mandants ont appuyé l'option tendant à remplacer les réunions régionales par des forums régionaux (option 4), mais celle-ci n'a pas suscité l'adhésion de la majorité. Par conséquent, les options 1, 2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 4 ne sont plus à l'étude.

¹ GB.346/INS/17/7.

² GB.346/PV, paragr. 667.

³ GB.347/INS/11.

⁴ GB.347/PV(Rev.), paragr. 552.

⁵ Voir GB.347/PV(Rev.), paragr. 507 à 552.

► Analyse comparative des scénarios possibles

5. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau propose trois scénarios possibles qui permettraient aux mandants de continuer à tirer parti des réunions régionales – y compris à bénéficier des avantages intangibles qu’elles offrent, considérés comme essentiels par de nombreux mandants – tout en préservant la souplesse et l’adhésion tripartite indispensables au bon fonctionnement de ces réunions, en apportant des améliorations et en réduisant les coûts.
6. Dans chacun de ces scénarios, l’objectif des réunions régionales resterait identique à celui énoncé dans le règlement applicable à ces réunions:

Les réunions régionales soutiennent la gouvernance mondiale de l’OIT. Elles ont pour objet de promouvoir, au niveau régional, les stratégies arrêtées par la Conférence internationale du Travail et le Conseil d’administration et renforcent, ce faisant, la capacité de l’OIT d’atteindre ses objectifs stratégiques, en application de la Déclaration sur la justice sociale, en les transposant dans les réalités régionales et nationales. Les réunions régionales offrent l’occasion à des délégations tripartites d’examiner la programmation et l’exécution des activités menées par l’OIT dans la région, notamment par l’échange de connaissances et le partage des meilleures pratiques ⁶.

En outre, les réunions régionales seraient l’occasion de renforcer les partenariats et la cohérence des politiques au niveau régional, et de déterminer les priorités thématiques régionales qui pourraient être reprises dans les futurs documents relatifs au programme et budget.

7. Chaque scénario viserait à réduire le temps consacré aux déclarations et discussions générales pour en allouer davantage à l’examen des questions de fond, concernant des aspects techniques ou de politique générale, qui revêtent le plus d’importance pour la région.
8. Comme suite aux consultations informelles tenues sur le sujet, il est proposé que la participation aux réunions régionales se fasse en règle générale en présentiel, notamment en ce qui concerne les membres d’office des délégations (deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur pour chaque État Membre). La participation à distance pourrait être envisagée pour les délégués et conseillers techniques supplémentaires.
9. Dans cette optique, le **scénario A** aurait les caractéristiques suivantes:
 - a) La réunion régionale se déroulerait sur **quatre jours** comme c’était le cas jusqu’à présent, mais les **séances d’ouverture et de clôture** seraient réduites à une durée maximale de **deux heures** chacune.
 - b) **Le rapport du Directeur général** serait maintenu, mais il serait limité à **25 pages**, et le temps alloué à son examen en séance plénière passerait de deux jours à **un jour et demi** ⁷.
 - c) Outre le rapport du Directeur général, le Bureau établirait des **rapports techniques ou thématiques** n’excédant pas **dix pages** chacun, en fonction des questions inscrites à l’ordre du jour de la réunion régionale.

⁶ Règlement des réunions régionales, 5 et 6.

⁷ 1^{er} jour: séance d’ouverture et plénière; 2^e jour: plénière; 3^e jour: tables rondes techniques; 4^e jour: adoption des conclusions et séance de clôture.

- d) **Une journée complète** serait consacrée aux **groupes de travail, débats ou tables rondes thématiques** sur des questions intéressant la région. Les ministres, les fonctionnaires et les partenaires sociaux auraient la possibilité d'assister à ces réunions informelles, qui se tiendraient **soit successivement, soit simultanément**.
- e) Un groupe de rédaction tripartite resterait chargé d'élaborer un **projet de conclusions**, qui ne devrait toutefois pas excéder **trois pages**.
- f) Le Bureau élaborerait **un rapport sur la réunion à distance** (la présence de rédacteurs sur place ne serait pas requise).
- g) La pratique consistant à désigner une **Commission de vérification des pouvoirs** qui produirait un rapport serait maintenue, et le Bureau assurerait le secrétariat de la réunion en présentiel.

10. Selon le scénario B:

- a) La réunion régionale durerait **trois jours** (au lieu de quatre actuellement); les **séances d'ouverture et de clôture** seraient réduites à une durée maximale de **deux heures** chacune.
- b) Le temps alloué aux **déclarations générales** en séance plénière **serait limité à la première journée**, après la séance d'ouverture.
- c) Le **rapport du Directeur général** serait maintenu, mais il serait limité à **25 pages**. Des **rapports techniques ou thématiques** ne dépassant pas **dix pages** chacun pourraient compléter ce rapport, en fonction des sujets traités par les groupes de travail, débats ou tables rondes thématiques.
- d) **Une journée et demie** serait consacrée aux **groupes de travail, débats ou tables rondes thématiques** sur des questions intéressant la région. Les ministres, les fonctionnaires et les partenaires sociaux auraient la possibilité d'assister à ces réunions informelles, qui se tiendraient **soit successivement, soit simultanément** ⁸.
- e) Un groupe de rédaction tripartite resterait chargé d'élaborer un **projet de conclusions**, qui ne devrait toutefois pas excéder **trois pages**.
- f) Le Bureau élaborerait **un rapport sur la réunion à distance** (la présence de rédacteurs sur place ne serait pas requise).
- g) La pratique consistant à désigner une **Commission de vérification des pouvoirs** qui produirait un rapport serait maintenue, et le Bureau assurerait le **secrétariat de la réunion à distance**.

⁸ Les réunions thématiques tenues simultanément pourraient entraîner une augmentation des coûts, tant pour le Bureau que pour le gouvernement hôte, en raison des dépenses accrues liées aux services d'interprétation, aux services audiovisuels et à la location de salles.

11. Selon le scénario C:

- a) La réunion régionale durerait **trois jours** (au lieu de quatre actuellement); les **séances d'ouverture et de clôture** seraient réduites à une durée maximale d'**une heure** chacune ⁹.
- b) Le rapport du Directeur général serait remplacé par un **rapport sommaire du Bureau** (de **15 pages**) sur le programme d'activités de l'OIT dans la région. Des **rapports techniques ou thématiques** ne dépassant pas **dix pages** chacun pourraient compléter ce rapport, en fonction des sujets traités par les groupes de travail, débats ou tables rondes thématiques.
- c) **Il n'y aurait pas de séance plénière ni de discours prononcé en plénière**, hormis lors des séances d'ouverture et de clôture.
- d) **Deux journées complètes** seraient consacrées aux **groupes de travail, débats ou tables rondes thématiques** sur des questions intéressant la région. Les ministres, les fonctionnaires et les partenaires sociaux auraient la possibilité d'assister à ces réunions informelles, qui seraient organisées **soit successivement, soit simultanément**.
- e) La réunion **n'adopterait pas de conclusions formelles** et ne constituerait donc pas de groupe de rédaction proprement dit. Au lieu de cela, le Bureau élaborerait des **notes sur les ateliers techniques**, qui seraient soumises à l'approbation du bureau des groupes de travail thématiques et communiquées au Conseil d'administration.
- f) Le Bureau élaborerait un **rapport succinct de la réunion à distance** et le soumettrait pour information au Conseil d'administration.
- g) La **Commission de vérification des pouvoirs n'aurait plus lieu d'être**, étant donné que la réunion n'aboutirait à aucune décision et que le statut des participants n'aurait donc pas à être vérifié. Le Bureau préparerait deux listes de participants, l'une au début de la réunion et l'autre à la fin.

⁹ 1^{er} jour: séance d'ouverture et réunions techniques; 2^e jour: réunions techniques; 3^e jour: réunions techniques et séance de clôture.

12. La figure ci-dessous compare les principaux changements proposés pour chaque scénario.

► **Figure. Modifications du format des réunions régionales proposées dans le cadre des scénarios A, B et C**

Situation actuelle	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Réunion de quatre jours	Réunion de quatre jours	Réunion ramenée de quatre à trois jours	
Séances d'ouverture et de clôture d'une durée de 3 à 4 heures chacune	Séances d'ouverture et de clôture plus courtes (2 heures chacune)		Séances d'ouverture et de clôture plus courtes (1 heure chacune)
Aucune participation à distance ¹	Participation à distance possible pour les participants supplémentaires		
Rapport du Directeur général (60 à 100 pages)	Rapport du Directeur général réduit à 25 pages		Rapport du Directeur général remplacé par un rapport sommaire du Bureau
Examen du rapport du Directeur général en plénière sur deux jours (possibilité d'intercaler des débats thématiques, etc.)	Examen du rapport du Directeur général en plénière réduit à une journée et demie	Examen du rapport du Directeur général en plénière réduit à une demi-journée (après la séance d'ouverture)	Aucun discours en séance plénière, excepté lors des séances d'ouverture et de clôture
Débats thématiques ponctuels en séance plénière	Une journée complète consacrée à des débats ou à des ateliers thématiques	Une journée et demie consacrée à des débats ou à des ateliers thématiques	Deux journées complètes consacrées à des débats ou à des ateliers thématiques
Conclusions de quatre à cinq pages	Conclusions limitées à un maximum de trois pages		Pas de conclusions formelles ni de groupe de rédaction; élaboration de rapports par le Bureau
Rédacteurs sur place ²	Aucun rédacteur sur place		
Commission de vérification des pouvoirs et services d'appui assurés par le Bureau en présentiel	Commission de vérification des pouvoirs et services d'appui assurés par le Bureau en présentiel	Commission de vérification des pouvoirs et services d'appui assurés par le Bureau à distance	Pas de commission de vérification des pouvoirs, seulement une liste de participants

¹ Excepté lors de la 17^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (tenue en décembre 2022 à Singapour), pour laquelle la possibilité de se connecter à distance était également prévu.

² Excepté lors de la 17^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, pour laquelle des rédacteurs étaient sur place et d'autres, connectés à distance.

13. Les mandants de chaque région pourront décider de moduler les différents scénarios en fonction des caractéristiques, besoins et priorités de leur région. Par conséquent, l'ordre du jour des réunions régionales pourrait éventuellement comporter les éléments suivants:

- a) un **segment de haut niveau** auquel seraient conviés des chefs d'État et de gouvernement, de hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales, ainsi que des partenaires de développement;
- b) des **tables rondes sous-régionales** organisées en parallèle pour examiner des questions de politique générale et d'ordre technique intéressant la sous-région ¹⁰;
- c) des **tables rondes, ateliers ou débats thématiques** portant sur les questions les plus prioritaires ou les plus importantes pour la région, et dont les résultats détermineraient les priorités des futures activités du Bureau dans la région;

La tenue de débats de haut niveau et de tables rondes sous-régionales impliquerait de réduire en proportion le nombre ou la durée des manifestations thématiques et pourrait entraîner des dépenses supplémentaires.

14. Les économies qui pourraient être réalisées grâce à chacun des scénarios susmentionnés sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Le calcul des coûts repose sur l'hypothèse de trois manifestations thématiques par réunion régionale, chaque région pouvant toutefois décider du nombre, du format et de la durée de ces manifestations.

¹⁰ Les tables rondes sous-régionales pourraient, par exemple, englober les sous-régions suivantes:

- Afrique: Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique australe et Afrique de l'Ouest;
- Amériques: Amérique du Sud, Amérique centrale, Amérique du Nord et Caraïbes;
- Asie: États arabes, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie de l'Est et îles du Pacifique;
- Europe: Europe occidentale, Europe centrale et orientale, et Asie centrale.

► **Tableau. Coût des réunions régionales de l'OIT en cas de statu quo ou pour chaque scénario (A, B ou C) envisagé, et économies potentielles (en dollars É.-U.) ¹¹**

	Statu quo (moyenne)	Scénario A	Scénario B	Scénario C
Coûts directs à la charge du Bureau	782 500	756 000	668 000	662 000
Dépenses de personnel à la charge du Bureau	982 500	910 000	806 000	800 000
Coûts directs à la charge du pays hôte	1 065 000	1 065 000	900 000	900 000
Coûts directs à la charge des États Membres	885 000	885 000	797 000	797 000
Total des coûts	3 715 000	3 616 000	3 171 000	3 159 000
Économies pour le Bureau, par an/réunion		99 000	291 000	303 000
Économies pour les États Membres, par an/réunion		0 *	253 000	253 000
Origine des économies nettes que pourrait réaliser le Bureau:		–	Réunion plus courte	Réunion plus courte
		Rapport du Directeur général plus court	Rapport du Directeur général plus court	Pas de rapport du Directeur général
		Conclusions plus brèves	Conclusions plus brèves	Pas de conclusions
		–	Appui à distance à la Commission de vérification des pouvoirs	Pas de Commission de vérification des pouvoirs
		Rédaction des rapports à distance	Rédaction des rapports à distance	Rédaction des rapports à distance
Origine des économies que pourraient réaliser les États Membres:		–	Réunion plus courte	Réunion plus courte

* Des économies supplémentaires substantielles pourraient être réalisées par les États Membres s'ils optaient pour la participation à distance.

¹¹ Le tableau comprend les coûts directs (tels que voyages, services d'interprétation et hébergement) et les dépenses indirectes de personnel à la charge du Bureau, une estimation de la contribution du pays hôte et une approximation des frais de voyage assumés par les États Membres. Ces estimations sont fondées sur les listes de participants et la liste du secrétariat des quatre réunions régionales, les registres financiers tenus par le Bureau, les coûts standard de l'Organisation des Nations Unies pour le personnel et les voyages, les entretiens avec le personnel du Bureau au siège et sur le terrain, et des estimations du prix des billets d'avion obtenues auprès d'agences de voyage en ligne.

15. Dans chacun des scénarios envisagés, le Bureau pourrait économiser quelque 100 000 dollars des États-Unis (dollars É.-U.) supplémentaires par réunion en organisant la réunion régionale dans la ville qui abrite le bureau régional de l'OIT concerné ou un important bureau de pays doté d'une équipe d'appui technique au travail décent. En effet, dans ce cas, le personnel du bureau de l'OIT n'aurait pas à se déplacer pour participer à la réunion, il ne serait pas nécessaire d'envoyer des missions préparatoires sur place et il serait inutile de conclure des accords distincts avec le pays hôte. Quel que soit le lieu choisi pour la réunion régionale, le pays hôte devrait apporter une contribution d'au moins 900 000 dollars É.-U. par réunion.

► Prochaines étapes

16. Ainsi que le Bureau l'a déjà fait observer, «[d]u point de vue des programmes, la plus grande faiblesse des réunions régionales semble être le fait que leurs conclusions ne sont pas ancrées dans le cadre axé sur les résultats de l'OIT»¹². Étant donné que les réunions régionales ont pour objet de promouvoir, au niveau régional, les stratégies arrêtées par la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration, les conclusions des réunions régionales devraient servir à la définition des programmes par pays de promotion du travail décent et des objectifs des programmes par pays des États Membres de la région et éclairer ainsi l'élaboration des futurs documents relatifs au programme et au budget. Il incombera aux bureaux extérieurs de l'OIT dans la région de veiller à ce que cela soit le cas. En outre, le Bureau devrait faire en sorte que les conclusions soient prises en compte à la fois dans les initiatives régionales émanant du système des Nations Unies et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
17. Le Bureau propose de mettre en œuvre le scénario qui sera retenu pendant une période d'essai de cinq ans (2024-2028), ou jusqu'à ce que chaque région ait pu organiser une réunion régionale selon les nouvelles modalités. Au terme de cette période d'essai, le Bureau évaluera l'efficacité et l'efficience de ces nouvelles modalités et présentera les résultats de cette évaluation au Conseil d'administration, qui décidera s'il y a lieu de conserver le scénario concerné.
18. Les modifications résultant des différents scénarios pourront nécessiter de suspendre certaines dispositions du *Règlement des réunions régionales*. Si le Conseil d'administration adopte à titre provisoire l'un des scénarios susmentionnés, le Bureau élaborera un document qui présentera les modalités proposées pour les réunions régionales devant se tenir pendant la période d'essai, y compris toute suspension envisagée, le cas échéant, pour adoption par le Conseil d'administration à sa 350^e session (mars 2024).

► Projet de décision

19. **Le Conseil d'administration:**
- a) **adopte à titre d'essai, pour une période de cinq ans (2024-2028), le scénario [XX] proposé dans le document GB.349/INS/9(Rev.1) relatif au format des futures réunions régionales de l'OIT, compte tenu des modifications issues de la discussion;**

- b) demande au Bureau de veiller à ce que les résultats des réunions régionales soient dûment pris en compte dans les programmes par pays de promotion du travail décent et dans les objectifs des programmes par pays des États Membres de la région concernée;**
- c) demande au Bureau d'élaborer, pour examen à sa 350^e session (mars 2024), un document présentant les modalités proposées pour les réunions régionales devant se tenir pendant la période d'essai, y compris toute suspension envisagée des dispositions du Règlement, le cas échéant;**
- d) demande au Bureau de procéder à une évaluation interne du nouveau format retenu pour les réunions régionales au terme d'un cycle complet de réunions régionales, pour examen à sa session de mars ou de novembre 2028.**

¹² GB.347/INS/11, paragr. 23.